



Bévilard, le 23 octobre 2019

Motion 2019/03 Groupe PLR et sympathisants « rédaction d'un guide pour expliquer comment voter »

Réponse du conseil communal

En préambule

La motion concerne un domaine qui est de la compétence exclusive du conseil communal et pourrait être refusée en vertu de l'article 26 chiffre 2 du Règlement du Conseil général. Il serait envisageable de transformer la motion en postulat selon article 27 chiffre 6 du règlement du Conseil général.

Sur le fond

Le conseil communal est favorable à ce guide ou aide-mémoire pour aider les ayants droit au vote à remplir leur bulletin de vote. Comme le demande la motion, le conseil communal s'est déjà engagé à le réaliser au premier semestre 2020 et les membres du législatif seront informés.

Conclusion :

En conséquence, le conseil communal de Valbirse propose au conseil général de transformer la motion en postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL